

Champ d'application : Usines de production et/ou de conditionnement de mastics

Sommaire

- 1- Domaine d'application
- 2- Définition
- 3- Cas des Admissions
- 4- Cas des Extensions de teintes et/ou supports
- 5- Renouvellement (annuel ou quinquennal)
- 6- Contrôle inopiné / contrôle orienté

Rédigé par	Revu par	Approuvé par
Julie HIRSCH Corresp. Qualité 	Arnaud GYSSENS Resp. Certification 	Arnaud GYSSENS Resp. Certification 

1 DOMAINE D'APPLICATION

La procédure d'échantillonnage s'applique dans les différents types de demandes suivantes :

Sous la responsabilité du demandeur :

- Lors de l'instruction d'une demande d'admission
- Lors de l'instruction d'une demande d'extension de teinte
- Lors de l'instruction d'une demande d'extension de support

Sous la responsabilité de l'organisme d'inspection:

- Lors de l'instruction d'une demande de renouvellement annuel ou quinquennal
- Lors de l'instruction des contrôles inopinés et des contrôles orientés

2 DEFINITION

L'échantillonnage dans le cadre de la certification Label SNJF, consiste en des opérations de prélèvement et de référencement de produit **ou de composant du système**, pour la réalisation des essais en laboratoire.

Cette procédure n'intègre pas de caractère statistique lié par exemple au volume fabriqué, ou au type de technologie utilisée.

L'échantillonnage est réalisé par référence commerciale, sur un ou plusieurs lots de fabrication selon les types de demandes, les lots étant par définition réputés uniformes (cf. Chapitre 2 Définition des RPS du Référentiel).

Les prélèvements s'effectuent sur produits **ou composants de système** conditionnés, un emballage primaire correspondant à une unité de conditionnement.

3 CAS DES ADMISSIONS

L'échantillonnage est réalisé par le demandeur **sur un lot représentatif** du produit **ou du composant de système** à certifier.

Le prélèvement est identifié par les éléments suivants :

- appellation d'origine
- n° de lot / référence de fabrication
- coloris
- date limite d'utilisation

Les prélèvements sont expédiés au(x) laboratoire(s) sous la responsabilité du demandeur, avec la fiche technique produit **ou du système** (FTP) et la(les) fiche(s) de données de sécurité (FDS).

Dans le cas des éprouvettes des mastics bi-composants VEC, un descriptif du support aluminium anodisé est à fournir par le demandeur avec un certificat de conformité à la norme ISO 13640.

Les quantités prélevées par lot sont au minimum les suivantes :

Type de produits	Domaine	Producteur	Conditionneur
Mastic en cartouches ou en poches	Façade/Vitrage/Sanitaire	8 unités (280 ml mini)	3 unités (280 ml mini)
	Multi domaines	12 unités (280 ml mini)	3 unités (280 ml mini)
	VEC / VI-VEC mono composant	15 unités (280 ml mini)	4 unités (280 ml mini)
Mastics en cordon et bandes	Façade/Vitrage	2 rouleaux (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Fonds de joint	Vitrage	2 rouleaux (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Mousse imprégnée	M.I.	X rouleaux (20 m.l mini)	X rouleaux (20 m.l mini)
Résine d'imprégnation	M.I.	100 ml mini	100 ml mini
Eprouvettes fabriquées sur place (cas des mastics à mélanger et extruder mécaniquement)	VEC	100 éprouvettes verre/aluminium anodisé + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
	VI-VEC (bi-composants)	100 éprouvettes verre/verre + 4 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
Primaires/Produits connexes	Façade/Vitrage/Sanitaire/M.E.	150 ml	150 ml
Membrane	M.E.	1 rouleau (25 m.l mini)	1 rouleau (25 m.l mini)
Colle ou complément d'étanchéité	M.E.	1 bidon ou 3 cartouches (1000 ml mini)	1 bidon ou 3 cartouches (1000 ml mini)
Bande autocollante	M.E.	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Pièce d'angle	M.E.	1 pièce	1 pièce

4 CAS DES EXTENSIONS DE TEINTES ET/OU DE SUPPORTS

L'échantillonnage est réalisé par le demandeur sur un lot représentatif du produit certifié, ou en cours de certification si les demandes d'extension sont couplées à la demande d'admission.

Le prélèvement est identifié par les éléments suivants :

- appellation d'origine
- n° de lot/ référence de fabrication
- coloris
- date limite d'utilisation

Les quantités prélevées par lot sont au minimum les suivantes :

Type de produits	Domaine	Producteur	Conditionneur
Mastic en cartouches ou en poches	Façade/Vitrage/Sanitaire	4 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
	Multi domaines	6 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
	VEC / VI-VEC mono composant	6 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
Mastics en cordon et bandes	Façade/Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Fonds de joint	Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Eprouvettes fabriquées sur place (cas des mastics à mélanger et extruder mécaniquement)	VEC	30 éprouvettes verre/aluminium anodisé ou verre/bois + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
	VI-VEC	30 éprouvettes verre/verre + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
Primaires/Produits connexes	Façade/Vitrage/Sanitaire	150 ml	/

Les prélèvements sont expédiés au(x) laboratoire(s) sous la responsabilité du demandeur, avec la fiche technique produit (FTP) et la fiche de données de sécurité (FDS).

Dans le cas des éprouvettes des mastics bi-composants VEC, un descriptif du support aluminium anodisé est à fournir par le demandeur avec un certificat de conformité à la norme ISO 13640 **et un descriptif du support bois est à fournir par le demandeur pour une extension de support.**

5 SUIVI OU RENOUVELLEMENT (ANNUEL OU QUINQUENNAL)

L'échantillonnage est réalisé sur site de production par l'organisme d'inspection en sélectionnant un ou plusieurs lots issus de la fabrication du titulaire et représentatifs du produit **ou du composant du système** certifié, soit dans le cas d'un renouvellement annuel **ou d'un suivi**, soit dans le cas d'un **renouvellement ou d'un** renouvellement quinquennal.

Les prélèvements sont réalisés sur un des coloris certifiés de chaque référence commerciale objet du renouvellement. Ils sont effectués sur des produits **ou des composants** conditionnés et déclarés conformes, ceux-ci comportant les marquages correspondants (présence du logo et code(s) produit(s) **ou code système**). Ces unités étant réputées représentatives du produit **ou du composant du système** certifié et uniformes au sein du lot de fabrication, les prélèvements sont effectués de manière aléatoire par l'auditeur/inspecteur.

Dans la mesure où les échantillons ne comportent pas l'identification ci-dessus mentionnée, il est procédé à un prélèvement sur listing, arrêté entre l'Organisme d'Inspection et l'Industriel. L'auditeur indique dans le procès verbal de prélèvement que les produits **ou les composants du système** ne sont pas disponibles le jour de l'audit.

Les lots prélevés doivent présenter une date limite d'emploi compatible avec le délai de réalisation des essais (4 mois minimum à la date de la visite).

Deux lots de fabrication différents sont prélevés au titre de la procédure de double échantillonnage pour les domaines concernés (Façade Vitrage Sanitaire **M.I.**). Le lot le plus ancien est considéré comme le premier échantillon à tester.

L'auditeur/inspecteur peut, le cas échéant, effectuer des prélèvements sur des marques de détenteurs.

L'auditeur/inspecteur effectue les prélèvements sur place ; dans le cas où l'usine ne possède pas de stock sur place, un choix préalable sur une liste de lots disponibles sur un autre lieu de stockage peut être réalisé lors de la prise de contact, afin de faire parvenir sur le site audité, les échantillons provenant d'une plate forme logistique externalisée.

Dans le cas des mastics de collage bi-composants VEC et VI-VEC, l'échantillonnage inclut la confection des éprouvettes par le titulaire pendant l'audit/inspection. Ces éprouvettes sont ensuite conditionnées à $(23\pm 2)^{\circ}\text{C}$ et $(50\pm 5)\%$ HR sous la responsabilité du titulaire, avant envoi au(x) laboratoire(s) dans le respect des échéances d'essais. **La confection des éprouvettes lors de l'audit peut aussi être un choix possible pour le domaine M.E., dans ce cas l'auditeur/inspecteur en aura été informé par le producteur/transformateur lors de la prise du rendez-vous.**

Dans le cas d'une rupture de stock sur un ou plusieurs produits, l'auditeur/inspecteur peut réaliser l'opération de prélèvement sur les échantillons conservatoires du producteur/conditionneur si celui-ci donne explicitement son accord sur cette procédure, et si l'auditeur/inspecteur dispose de toutes les garanties sur ces échantillons (quantité, traçabilité et date de péremption principalement). Si des échantillons conservatoires ne sont pas disponibles, l'auditeur/inspecteur fait apparaître cette absence de produit sur site dans sa fiche de prélèvement.

Les références de ces différents échantillons sont notées sur la fiche de prélèvement. L'auditeur/inspecteur fait contresigner la fiche de prélèvement en usine par le correspondant du producteur/conditionneur.

Ces prélèvements sont ensuite expédiés sous la responsabilité du producteur/conditionneur sous un délai de 4 jours à :

- GINGER CEBTP, 12 Avenue Gay Lussac, 78990 ELANCOURT pour les essais d'identification et de caractérisation mécanique
- IANESCO, BP 90974, BIOPOLE, 6 Rue Carol Heitz, 86038 POITIERS CEDEX pour les essais de résistance fongistatique

Les prélèvements peuvent être rapportés chez GINGER CEBTP par l'auditeur/inspecteur.

Suivi ou Renouvellement annuel :

Les quantités prélevées par lot sont au minimum les suivantes :

Type de produits	Domaine	Producteur	Conditionneur
Mastic en cartouches ou en poches	Façade/Vitrage/Sanitaire	4 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
	Multi domaines	4 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
	VEC / VI-VEC mono composant	4 unités (280 ml mini)	2 unités (280 ml mini)
Mastics en cordon et bandes	Façade/Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Fonds de joint	Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Mousse imprégnée	M.I.	X rouleaux (5 m.l mini)	X rouleaux (5 m.l mini)
Résine d'imprégnation	M.I.	100 ml mini	100 ml mini
Eprouvettes fabriquées sur place (cas des mastics à mélanger et extruder mécaniquement)	VEC	30 éprouvettes verre/aluminium anodisé ou verre/verre ou verre/bois + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
	VI-VEC	20 éprouvettes verre/verre + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
Primaires/Produits connexes	Façade/Vitrage/Sanitaire/M.E.	150 ml	/
Membrane	M.E.	1 rouleau (2 m.l mini)	1 rouleau (2 m.l mini)
Colle ou complément d'étanchéité	M.E.	1 bidon ou 1 cartouche (300 ml mini)	1 bidon ou 1 cartouche (300 ml mini)
Bande autocollante	M.E.	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Pièce d'angle	M.E.	1 pièce	1 pièce

Les prélèvements sont expédiés au laboratoire sous la responsabilité du demandeur.

Les fiches techniques produit ou système (FTP) et les fiches de données de sécurité (FDS) sont prélevées si nécessaire lors de l'audit/inspection.

Renouvellement ou Renouvellement quinquennal :

Les quantités prélevées par lot sont au minimum les suivantes :

Type de produits	Domaine	Producteur	Conditionneur
Mastic en cartouches ou en poches	Façade/Vitrage/Sanitaire	8 unités (280 ml mini)	3 unités (280 ml mini)
	Façade+Vitrage Vitrage+Sanitaire	12 unités (280 ml mini)	3 unités (280 ml mini)
	VEC / VI-VEC mono composant	8 unités (280 ml mini)	4 unités (280 ml mini)
Mastics en cordon et bandes	Façade/Vitrage	2 rouleaux (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Fonds de joint	Vitrage	2 rouleaux (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Mousse imprégnée	M.I.	X rouleaux (20 m.l mini)	X rouleaux (20 m.l mini)
Résine d'imprégnation	M.I.	100 ml mini	100 ml mini
Eprouvettes fabriquées sur place (cas des mastics à mélanger et extruder mécaniquement)	VEC	40 éprouvettes verre/aluminium anodisé Ou verre/bois + 2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
	VI-VEC (bi-composants)	50 éprouvettes verre/verre + 4 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ² + 250 ml des composants A+B à l'état frais	2 films de 2 ± 0,2 mm d'épaisseur et de surface 300 cm ²
Primaires/Produits connexes	Façade/Vitrage/Sanitaire/M.E.	150 ml	/
Membrane	M.E.	1 rouleau (25 m.l mini)	1 rouleau (25 m.l mini)
Colle ou complément d'étanchéité	M.E.	1 bidon ou 3 cartouches (1000 ml mini)	1 bidon ou 3 cartouches (1000 ml mini)
Bande autocollante	M.E.	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Pièce d'angle	M.E.	1 pièce	1 pièce

Les prélèvements sont expédiés au laboratoire sous la responsabilité du demandeur.

 Les fiches techniques produit **ou système** (FTP) et les fiches de données de sécurité (FDS) sont prélevées si nécessaire lors de l'audit/inspection.

6 CONTROLE INOPINE / CONTROLE ORIENTE

L'échantillonnage pour les contrôles inopinés ou orientés est réalisé à partir d'une liste de produits fournie par l'Organisme Certificateur.

Les prélèvements sont réalisés par l'organisme d'inspection sur un des coloris certifiés de la référence commerciale sélectionnée (statut détenteur), objet du contrôle. Ils sont effectués sur des produits conditionnés dans leurs emballages définitifs (cartouches, poches, ...). Ces unités étant réputées représentatives et uniformes au sein du lot de fabrication, les prélèvements sont effectués de manière aléatoire par l'auditeur/inspecteur.

Plusieurs sources de prélèvement sont possibles pour les opérations de contrôle inopiné :

- plate forme de stockage intégrée sur le site de fabrication
- plate forme de stockage externalisée
- négoce généralistes de matériaux
- réseau des agences commerciales du détenteur
- centre téléphonique de commande ou site internet du détenteur
- utilisateurs directs

Le lot prélevé doit présenter une date limite d'emploi compatible avec le délai de réalisation des essais (4 mois minimum à la date du prélèvement).

Le lot prélevé doit comporter sans ambiguïté la référence commerciale exacte enregistrée auprès de l'organisme certificateur SFJF.

Les références de ces échantillons sont notées sur la fiche de prélèvement. Dans le cas où les prélèvements sont réalisés sur plate forme logistique intégrée ou externalisée, l'auditeur/inspecteur fait contresigner la fiche de prélèvement par le correspondant du producteur/conditionneur ou le responsable du site de stockage.

Les quantités prélevées par lot sont au minimum les suivantes :

Type de produits	Domaine	Producteur	Conditionneur
Mastic en cartouches ou en poches	Façade/Vitrage/Sanitaire	3 unités (280 ml mini)	3 unités (280 ml mini)
Mastics en cordon et bandes	Façade/Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Fonds de joint	Vitrage	1 rouleau (1 m.l mini)	1 rouleau (1 m.l mini)
Primaires/Produits connexes	Façade/Vitrage/Sanitaire/M.E.	150 ml	/
Mousse imprégnée	M.I.	X rouleaux (5 m.l mini)	X rouleaux (5 m.l mini)
Résine d'imprégnation	M.I.	100 ml mini	100 ml mini
Membrane	M.E.	1 rouleau (2 m.l mini)	1 rouleau (2 m.l mini)
Colle ou complément d'étanchéité	M.E.	1 bidon ou 1 cartouche (300 ml mini)	1 bidon ou 1 cartouche (300 ml mini)
Bande autocollante	M.E.	1 rouleau	1 rouleau



PROCEDURE D'ECHANTILLONNAGE

PROCEDURE

P3

Version 3 du 04/08/2022

		(1 m.l mini)	(1 m.l mini)
Pièce d'angle	M.E.	1 pièce	1 pièce

Les prélèvements peuvent être soit rapportés chez GINGER CEBTP par l'auditeur/inspecteur, soit expédiés par l'usine, le centre logistique, ou l'agence commerciale.



